

Motion du Conseil municipal de L'ESCARENE relative au projet de la ligne 5 du tramway Nice–Drap

Le Conseil municipal de L'ESCARENE réuni en séance publique,

Considérant l'ouverture prochaine de l'enquête publique concernant la ligne 5 du tramway reliant Nice à Drap, et pleinement conscient des enjeux de mobilité durable dans la vallée des Paillons, souhaite exprimer ses fortes réserves quant à la configuration actuelle du projet.

1. Un risque majeur d'engorgement à la sortie de la pénétrante

La vallée des Paillons repose sur un axe structurant unique : la pénétrante RD 2204, qui constitue la seule voie d'accès et de sortie pour la majorité des communes. Le projet de la ligne 5, en réduisant la capacité routière disponible pour le trafic général, **créerait un goulot d'étranglement au débouché du pont Gariglano à Nice**, là où se concentrent déjà les flux de véhicules venant :

- des communes de Drap, La Trinité, Cantaron, Contes, L'Escarène, Berre-les-Alpes, Peille, Peillon,
- et de la desserte du bassin d'emploi de Monaco.

Cette portion est **structurellement saturée** : chaque incident mineur y provoque des files de plusieurs kilomètres.

L'introduction d'un tramway sur emprise partagée ou réduite amplifierait cette vulnérabilité et **pourrait paralyser la circulation dans toute la vallée**, notamment aux heures de pointe du matin et du soir.

2. Des faiblesses techniques préoccupantes

Le projet actuel soulève plusieurs interrogations majeures :

- **Absence de liaison directe** entre la ligne 5 et la gare ferroviaire de Cantaron, ce qui empêche toute intermodalité réelle train-tram-bus.
- **Insuffisance de parkings relais** prévus à Drap et en amont, alors même que la réussite d'un tramway dépend d'un transfert modal facilité.
- **Réduction des largeurs de chaussées** sur des tronçons déjà contraints, compliquant le passage des véhicules de secours et de transport lourd.
- **Problèmes de fluidité** à prévoir aux carrefours : Pont Gariglano et entrée Nord de l'Ariane, où la circulation automobile et le tramway se croiseraient sur des zones contraintes
- **Absence de raccordement routier cohérent à l'autoroute A8**, pourtant essentiel pour les flux pendulaires
-

Ces éléments cumulatifs font craindre un **effet de saturation chronique**, contraire à l'objectif affiché d'amélioration des mobilités.

AR Prefecture

006-210600573-20251024-251021-DE
Reçu le 29/10/2025
Publié le 29/10/2025

3. Nécessité absolue d'une concertation approfondie avec la CCPP

Le Conseil municipal considère que ce projet ne saurait être mené **sans une concertation étroite, transparente et régulière avec la Communauté de Communes du Pays des Paillons (CCPP)**, qui regroupe l'ensemble des communes concernées par les impacts directs et indirects du tracé.

La C CCP dispose de compétences en matière de mobilité et d'aménagement du territoire : son expertise et sa connaissance fine du terrain doivent être **intégrées dès la phase d'étude et de conception**, et non simplement consultées a posteriori.

Le Conseil municipal demande donc :

- la **mise en place d'un groupe de travail permanent** entre la Métropole Nice Côte d'Azur et la C CCP,
- la **transmission complète des études de circulation**
- l'organisation d'une **réunion publique intercommunale** avant toute validation définitive du tracé.

4. Pour un projet de mobilité réellement adapté au territoire

Le Conseil municipal réaffirme son attachement à une mobilité moderne et durable, mais adaptée à la morphologie et à la réalité du Pays des Paillons. Toute solution doit être pensée en complémentarité avec :

- le **réseau ferroviaire existant** (ligne Nice–Breil–Tende),
- un **renforcement des transports collectifs par bus**
- la création de **parkings relais mutualisés suffisants**
- le maintien d'une **fluidité vitale sur la pénétrante** pour la desserte économique, scolaire et médicale de la vallée.

Conclusion

Le Conseil municipal de L'ESCARENE

- émet un avis défavorable en l'état actuel du projet de la ligne 5 du tramway Nice–Drap,
- demande la révision du tracé et des aménagements associés,
- et exige l'ouverture immédiate d'une **concertation formelle et continue entre la Métropole NCA et la C CCP**, afin de garantir une solution équilibrée, réaliste et concertée, au service de tous les habitants du Pays des Paillons.
-

Adoptée en séance du Conseil municipal de L'ESCARENE, le 24 octobre 2025